

Vincent Regnault
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 26 février 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria — bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
PHASE - 3
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R-3837-2013

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception de votre correspondance datée du 21 février dernier par laquelle vous nous demandiez de vous faire parvenir un certain nombre de renseignements afin de permettre la planification des audiences qui débiteront le 18 mars prochain. En réponse à votre demande, Gaz Métro vous informe de ce qui suit.

1. Demandes de reconnaissance du statut d'expert

Tout d'abord, vous vous souviendrez que Gaz Métro a demandé, par lettre datée du 15 octobre 2013, la reconnaissance à titre d'expert de Monsieur James M. Stephens. Cette demande n'ayant pas été contestée par un intervenant à l'intérieur des délais prescrits, nous tenons pour acquis que la qualité d'expert de Monsieur Stephens est reconnue. Ceci dit, nous nous interrogeons à savoir si la présence de Monsieur Stephens est nécessaire lors des audiences débutant le 18 mars prochain. Nous constatons qu'outre la Régie, l'ACIG est la seule

intervenante qui a posé des questions à Monsieur Stephens et qu'elle recommande à la Régie d'approuver la stratégie de gestion de la capacité d'entreposage à Union Gas. Considérant ce qui précède, Gaz Métro suggère à la Régie de ne pas exiger la présence de Monsieur Stephens lors des audiences et d'autoriser le dépôt de son rapport sans autre formalité. Gaz Métro souhaiterait que la Régie lui donne des instructions à cet égard d'ici le 4 mars prochain afin de permettre à Monsieur Stephens de se préparer adéquatement pour les audiences et de prendre les arrangements nécessaires si sa présence était requise. La Régie notera que la présence de Monsieur Stephens nécessitera le recours à la traduction simultanée puisque celui-ci s'exprime en anglais.

Ensuite, Gaz Métro demande à la Régie de reconnaître le statut d'expert de Monsieur Ruben Moreno de chez Concentric Energy Advisors. Les coordonnées de Monsieur Moreno sont les suivantes :

1130 Connecticut Avenue NW, Suite 850
Washington, DC 20036

Le curriculum vitae de Monsieur Moreno se trouve à la pièce Gaz Métro-2, Document 17 révisée. La qualification d'expert est demandée à l'égard du contenu du rapport préparé par Monsieur Moreno, notamment ses conclusions et recommandations, qui a été communiqué comme pièce B-0091, Gaz Métro-6, Document 1.

Enfin, Gaz Métro demande à la Régie de reconnaître le statut d'expert de Monsieur Christian Dupuis de chez Extract Recherche Marketing. Les coordonnées de Monsieur Dupuis sont les suivantes :

2480, rue Galt Ouest
Bureau 200
Sherbrooke (Québec) J1K 1L5

Le curriculum vitae de Monsieur Dupuis se trouve à la pièce Gaz Métro-2, Document 17 révisée. La qualification d'expert est demandée à l'égard du contenu du rapport préparé par Monsieur Dupuis intitulé « Étude vision tarifaire 2013 » qui a été communiqué comme annexe D de la pièce B-0338, Gaz Métro-6, Document 2. Tout comme pour Monsieur Stephens, Gaz Métro suggère que Monsieur Dupuis soit dispensé de témoigner lors des audiences débutant le 18 mars 2014 et que son rapport soit déposé sans autre formalité. Gaz Métro souhaiterait que la Régie lui donne des instructions à cet égard d'ici le 4 mars prochain afin de permettre à Monsieur Dupuis de se préparer adéquatement pour les audiences et de prendre les arrangements nécessaires si sa présence était requise.

2. Déroulement des audiences

Pour ouvrir les audiences, Gaz Métro fera entendre Madame Sophie Brochu, Présidente et chef de la direction. La présentation de Madame Brochu durera environ 15 minutes et traitera à haut niveau des principaux enjeux et défis du présent dossier.

Gaz Métro propose d'ensuite enchaîner avec le panel sur les dérivés financiers constitué de Monsieur Ruben Moreno, de Mesdames Hélène St-Pierre, trésorière et Isabelle Lemay, chef de service, Affaires réglementaires hors Québec et projets spéciaux, et de Monsieur Jean-Sébastien Boyer, conseiller senior, Gestion des risques. Advenant que la Régie l'exige, Monsieur Christian Dupuis accompagnera ce panel. Monsieur Moreno devrait effectuer une présentation de son rapport qui durera environ 30 minutes. Les témoins de Gaz Métro prendront par la suite vraisemblablement une dizaine de minutes afin de revenir sur les preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour être contre-interrogés. Lors du témoignage de ce panel, la traduction simultanée du français vers l'anglais sera disponible.

Si la Régie le souhaite, le témoignage de Monsieur Stephens pourrait suivre afin de profiter de la présence des interprètes. Monsieur Stephens serait alors accompagné de Monsieur Frédéric Morel, directeur, Approvisionnements gaziers, et de Madame Marie-Stella Downs, conseillère principale, Planification long terme. Monsieur Stephens pourrait effectuer une présentation de son rapport qui durera environ 30 minutes. Gaz Métro suggère de réserver par la suite une période d'environ 10 minutes pour que les témoins de Gaz Métro puissent revenir sur des éléments soulevés dans le cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour être contre-interrogés.

Gaz Métro suggère de poursuivre sa preuve avec le panel sur l'outil de maintien et l'incitatif à la performance relié aux approvisionnements gaziers. Ce panel sera constitué de Mesdames Marie-Stella Downs et Caroline Provencher, chef de service, Budget et contrôle, ainsi que de Messieurs Dave Rhéaume, directeur, Affaires réglementaires hors Québec et projets spéciaux, Sylvain Tremblay, conseiller senior, Tarification, et Martin Imbleau, vice-président, Développement de l'entreprise et énergies renouvelables. À ce stade-ci, le panel n'envisage avoir aucune présentation et sera disponible immédiatement pour le contre-interrogatoire.

Gaz Métro suggère d'ensuite faire témoigner le panel sur le coût de service, le remboursement des comptes de frais reportés Fonds vert, le gaz perdu, les activités non réglementées, la stratégie financière et la formule paramétrique. Ce panel sera constitué de Mesdames Katia Marquier, directrice, Contrôle corporatif et budget, Martine Bisailon, chef de service, Immobilisations et contrôle des coûts, et Caroline Provencher, ainsi que de Messieurs Raymond Carter, chef de service, Comptabilité, Jean-François Tremblay, directeur, Affaires réglementaires, distribution et tarification et Dave Rhéaume. Le panel aura une présentation d'environ 15 minutes qui servira à répondre à certains éléments soulevés dans le

cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour répondre aux questions des procureurs des intervenants et de la Régie et celles de la formation. La Régie notera que les membres de ce panel œuvrent principalement dans la direction Contrôle corporatif et budget. Ils ne prétendent donc pas être des spécialistes des tâches desquelles découle chacun des coûts présentés à la Régie même s'ils en ont une connaissance suffisante pour leur permettre de témoigner. Toutefois, si la Régie ou des intervenants souhaitent questionner le panel de manière approfondie sur des sujets bien précis, il est possible que Gaz Métro ait à prendre des engagements en cours d'audience ou suggère de fournir des témoins plus aptes à répondre. Il va par ailleurs sans dire que Gaz Métro se fera un plaisir de faire témoigner toute personne dont la présence pourrait être requise à l'avance par la Régie.

Le panel suivant traitera des programmes CASEP, flexibilité tarifaire et PRC/PRRC, de la rentabilité résidentielle, des prévisions de volumes et du nombre de clients. Ce panel sera constitué de Mesdames Isabelle Gendron, chef de marchés, Caroline Provencher et Jennifer Hamel, conseillère principale, Recherche et analyse marketing, ainsi que de Messieurs Sébastien Blais, conseiller principal, Prévision de la demande et Jean-François Tremblay. Ce panel aura une présentation d'environ 15 minutes lors de laquelle il répondra à certains éléments soulevés dans le cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour le contre-interrogatoire.

Ensuite, Gaz Métro suggère de traiter des questions d'efficacité énergétique dans le cadre du PGEÉ ainsi que du programme CASS. Le panel sera constitué de Madame Émilie Moorhouse, conseillère, Efficacité énergétique, ainsi que de Messieurs Vincent Pouliot, chef de service, Marché du carbone et efficacité énergétique, Philippe Rivard, conseiller principal, Efficacité énergétique, et Jean-François Tremblay. Ce panel aura une présentation d'environ 15 minutes lors de laquelle il répondra à certains éléments soulevés dans le cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour le contre-interrogatoire.

Le sujet suivant sera celui de la stratégie tarifaire et des modifications aux conditions de service. Ce panel sera constitué de Madame Isabelle Lemay et de Monsieur Jean-François Tremblay. Ce panel aura une présentation d'environ 10 minutes lors de laquelle il répondra à certains éléments soulevés dans le cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour le contre-interrogatoire.

Le dernier panel traitera de la question de la gestion des actifs. Il sera constitué de Messieurs Simon Garneau, directeur, Ingénierie, gestion des actifs et géomatique, Mathieu Béland, chef de service, Gestion des actifs et intégrité du réseau, et Dave Rhéaume. Ce panel aura une présentation d'environ 10 minutes lors de laquelle il répondra à certains éléments soulevés dans le cadre des DDR ou des preuves des intervenants. Les témoins seront ensuite disponibles pour le contre-interrogatoire.

Voici donc pour la preuve en chef par Gaz Métro. Vous trouverez par ailleurs ci-joint les pièces Gaz Métro-2, Documents 17 et 21, toutes deux révisées, qui contiennent respectivement les curriculum vitae des personnes dont la qualification d'expert est recherchée et ceux des témoins ordinaires de Gaz Métro.

Au niveau des contre-interrogatoires, nous en sommes toujours à préparer ceux-ci. Il nous apparaîtrait toutefois prudent de nous réserver une période approximative de 15 minutes par intervenants.

Nous vous invitons enfin à réserver une période d'environ 2 heures pour une contre-preuve de Gaz Métro si celle-ci devait être nécessaire.

Au niveau de l'argumentation, nous croyons qu'une période de 2 heures devrait être suffisante. Comme à l'habitude, dans la mesure du possible, nous privilégions fortement une suspension des audiences d'au minimum 24 heures entre la fin de l'administration de la preuve des participants et le début des argumentations pour permettre une meilleure préparation.

En terminant, nous souhaitons revenir sur la problématique soulevée par l'UMQ dans le cadre de sa preuve eu égard à l'utilisation de renseignements contenus dans des documents déposés par Gaz Métro sous pli confidentiel. Si elle le souhaite, nous invitons l'UMQ à préparer et déposer sous pli confidentiel une preuve qui contiendrait les éléments qu'elle souhaite soulever afin de faire valoir pleinement sa position. Au besoin, la Régie pourrait ordonner la tenue d'une audience à huis clos afin de débattre de ces éléments.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Vincent Regnault
VR/nv